

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 4 décembre 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Hélène Pellerin, greffière adjointe
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et exerce son droit de vote.

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière adjointe constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2017-12-294)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, sous réserve d'y insérer le point suivant immédiatement après le point n° 3.2 :

« 3.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-295)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 35 à 19 h 40, le maire :

- rend hommage à tous les bénévoles impliqués dans la communauté, dont certains ont été spécialement honorés pour leur contribution lors du gala des mérites lambertois;
 - fait appel à la générosité des citoyens pour la guignolée des médias, le jeudi 7 décembre;
 - invite les citoyens à l'arrivée du père Noël sur l'avenue Victoria le 9 décembre ainsi qu'au concert le Messie de Haendel organisé par Classica à l'Église catholique Saint-Lambert le 7 décembre;
 - informe l'assistance de la tenue des deux séances extraordinaires qui se tiendront le 11 décembre, dont la première sera consacrée à l'adoption du budget;
 - termine en mentionnant son appréciation en regard de la présence de tous les membres du conseil lors des rencontres plénières qui ont eu lieu depuis le début du mandat du nouveau conseil.
-

Première période de questions (1 heure)

Cette période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 55. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- M. Eric Coll document portant sur la correction de fausses informations concernant le bruit des chiens au Parc L'Espérance;
 - M. Marc Edwards document portant sur la liste d'enjeux afin de connaître les orientations du conseil.
-

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 novembre 2017

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 23 novembre 2017, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2017-12-296)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 7 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-171207-2.1 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2018 (SD-2017-3674);

CA-171207-2.2 Désignation des membres du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (SD-2017-3857);

CA-171207-4.1 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 24 octobre 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-3887);

CA-171207-4.2 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 novembre 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-3966);

CA-171207-5.1 Approbation de la lettre d'entente 2017-03 à intervenir entre la Ville et l'Association des pompiers et pompières de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (SD-2017-4144);

CA-171207-6.1 Adjudication du contrat cadre APP-17-191 (2017-BAT-902) pour la fourniture de services professionnels en architecture pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux (SD-2017-3806);

CA-171207-6.2 Adjudication du contrat cadre APP-17-194 (2017-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'études préparatoires et de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux (SD-2017-3810);

CA-171207-6.3 Autorisation de la cession d'un camion d'incendie par la Fondation du musée des pompiers du Québec à la Ville de Longueuil (SD-2017-4001);

CA-171207-6.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services de soutien technique et d'entretien du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) pour l'année 2018 (SD-2017-4020);

CA-171207-6.5 Adjudication du contrat APP-17-224 pour la fourniture de services professionnels juridiques en matière de relations de travail (SD-2017-4072);

CA-171207-6.6 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'entretien et de soutien du système AccèsCité – Évaluation pour l'année 2018 (SD-2017-4075);

CA-171207-6.7 Adjudication de la partie du contrat APP-17-210 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de temps et présence et d'horodateurs

électroniques (option 2) relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2017-4136);

CA-171207-8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil (SD-2017-3418);

CA-171207-8.2 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société de transport de Longueuil concernant l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointes pour les usagers, résidents des villes participantes de l'agglomération, âgés de 65 ans et plus pour l'année 2018 (SD-2017-3773);

CA-171207-8.4 Approbation d'une entente de partenariat à intervenir entre la Ville et Les mères contre l'alcool au volant (MADD) concernant la mise en place d'un programme de collaboration citoyenne Campagne 911 sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2017-4116).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-297)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller David Bowles : Commission du budget, des finances et de l'administration.
-

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville

Le conseiller Francis Le Chatelier donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement vise à actualiser les tarifs imposés pour les activités, biens et services offerts par la ville.

Une copie de ce projet de règlement est déposée.

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif à l'imposition et au prélèvement des taxes foncières et compensations pour l'exercice financier 2018

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement relatif à l'imposition et au prélèvement des taxes foncières et compensations pour l'exercice financier 2018 soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Une copie de ce projet de règlement est déposée.

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Le conseiller Bernard Rodrigue donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement vise à se prévaloir de la nouvelle disposition de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, chapitre D-15.1) qui permet aux municipalités de fixer un taux supérieur de droit de mutation sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ lors d'un transfert d'immeuble;

Une copie de ce projet de règlement est déposée.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 22 novembre 2017 pour les sommes respectives de 7 538 583,93 \$ et 1 795 362,79 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des Ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

(2017-12-298)

Utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour le contrat de services n° 17LSVC06 ayant pour objet la fourniture de services d'animation de camp de jour - option tennis (été 2018)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseil peut utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues à cet article;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'UTILISER le système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux relativement au contrat de services n° 17LSVC06 ayant pour objet la fourniture de services d'animation de camp de jour - option tennis (été 2018) dont la grille des critères d'évaluation et de pondération est modifiée comme suit:

2. Grille des critères d'évaluation et de pondération

Le tableau ci-dessous montre la grille d'évaluation et de pondération qui sera utilisée pour évaluer l'offre qualitative des soumissions.

CRITÈRES	PONDÉRATION
<u>ÉTAPE 1</u>	
Champ d'expertise de la firme :	
1. Présentation et organisation de l'entreprise	/10
2. Expérience de l'entreprise	/10
Réalisation du mandat :	
3. Description des services offerts	/20
4. Organisation de l'équipe et plan de relève	/20
Compétence de l'équipe :	
5. Expérience et qualification du personnel affecté au mandat	/40
TOTAL POINTAGE INTÉRIMAIRE	/100

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-299)

Conclusion de l'avenant n° 1 au contrat n° 14LCVC01 ayant pour objet la location du centre de conditionnement physique du centre des loisirs de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2014, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2014-12-270, adjugé à l'entreprise *Entraînement Maniatis THT inc.* le contrat n° 14LCVC01 ayant pour objet la location du centre de conditionnement physique du centre de loisirs de Saint-Lambert, et ce, pour une période de trois ans; ce contrat pouvant par ailleurs être reconduit pour deux périodes de douze mois chacune;

ATTENDU QUE ce contrat de location du contrat inclut le centre de conditionnement physique d'une superficie de $\pm 202,3 \text{ m}^2$ et une salle de cours (local MS2) d'une superficie de $\pm 84,53 \text{ m}^2$;

CONSIDÉRANT la faible utilisation de la salle de cours (local MS2) par l'entreprise *Entraînement Maniatis THT inc.* pendant la période initiale du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire souhaite une meilleure utilisation de cette salle, notamment pour la tenue des activités suivantes :

- camps de jour pendant les mois d'été;
- activités diverses : Pilates, X-fit et autres cours à faible ratio professeur-élèves;
- location : à l'entreprise *Entraînement Maniatis THT inc.* ainsi qu'à des particuliers, etc;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Entraînement Maniatis THT inc.* accepte les modifications proposées au contrat n° 14LCVC01 par l'avenant n° 1;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE CONCLURE avec l'entreprise *Entraînement Maniatis THT inc.* l'avenant n° 1 au contrat n° 14LCVC01 ayant pour objet la location du centre de conditionnement physique du centre de loisirs de Saint-Lambert, et ce, dans le but de retirer la salle de cours (local MS2) de ce contrat de location;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer cet avenant au nom de la ville;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires de membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller David Bowles a été proclamé élu le 6 octobre 2017 et le maire Pierre Brodeur et les conseillers Francis Le Chatelier, Philippe Glorieux, Bernard Rodrigue, Julie Bourgoïn, Loïc Blancquaert, Brigitte Marcotte et France Désaulniers le 13 novembre 2017;

Il est procédé au dépôt de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires du maire et de celle des conseillers Francis Le Chatelier, Julie Bourgoïn, Loïc Blancquaert et France Désaulniers.

(2017-12-300)

Désignation d'un membre du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12.01 du *Règlement concernant le régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* (2010-66), le comité de retraite est l'administrateur de ce régime;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12.02 de ce règlement, ce comité est composé :

- 1) un élu municipal désigné par le conseil;
- 2) trois membres participants désignés par la ville;
- 3) un membre participant du groupe des participants actifs cols-bleus désigné par le Syndicat des cols bleus;
- 4) un membre participant du groupe des participants actifs non syndiqués désigné par la ville;
- 5) un membre participant désigné par le groupe formé des participants inactifs, des conjoints survivants et des bénéficiaires ayant des droits au titre du régime, lors de l'assemblée tenue conformément à l'article 12.14 de ce règlement ou, à défaut, un membre participant de ce groupe désigné par la ville;
- 6) un membre désigné par le comité, qui n'est ni partie au régime ni un tiers à qui la Loi sur les régimes de retraite interdit de consentir un prêt sur l'actif de la caisse de retraite; la nomination de cette personne nécessitant un vote favorable des deux tiers des membres du comité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12.03 de ce règlement, la durée du mandat de chaque membre du comité est de trois ans; le membre dont le mandat est expiré demeurant toutefois en poste jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau, remplacé ou révoqué;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2014, le conseil a, par sa résolution n° 2014-12-279, désigné M. Robert Belliveau à titre de membre participant désigné par la ville de ce comité ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Belliveau au sein de ce comité vient à échéance le 7 décembre prochain et qu'il y a lieu soit de le remplacer, soit de le désigner à nouveau;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DÉSIGNER à nouveau M. Robert Belliveau à titre de membre participant désigné par la ville au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-301)

Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ÉTABLIR comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 :

- le lundi 22 janvier à 19 h 30;
- le lundi 19 février à 19 h 30;
- le lundi 19 mars à 19 h 30;
- le lundi 16 avril à 19 h 30;
- le lundi 14 mai à 19 h 30;
- le lundi 11 juin à 19 h 30;
- le mardi 3 juillet à 19 h 30;
- le lundi 27 août à 19 h 30;
- le lundi 17 septembre à 19 h 30;
- le lundi 15 octobre à 19 h 30;
- le lundi 12 novembre à 19 h 30;
- le lundi 3 décembre à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt d'un extrait du registre sur les déclarations des membres du conseil sur les dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) et au Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville (2014-112)

CONSIDÉRANT l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) et le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville* (2014-112);

La greffière adjointe mentionne qu'aucune déclaration de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du conseil n'a été déposée au registre de ces déclarations depuis la séance ordinaire du 5 décembre 2016, au cours de laquelle un extrait a été déposé.

(2017-12-302)

Avis sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin

Le conseiller David Bowles déclare être en conflit d'intérêts en raison du fait qu'il est le directeur général du Collège Charles-Lemoyne; il s'abstient donc de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), la Commission scolaire Marie-Victorin a l'obligation de consulter toute municipalité comprise dans son territoire sur son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DONNER, après avoir pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, un avis favorable sur ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-303)

Demande d'aide financière du Conservatoire de musique de la Montérégie

CONSIDÉRANT QUE le *Conservatoire de musique de la Montérégie*, ci-après désigné le « CMM », est un organisme culturel à but non lucratif reconnu par la ville et qui bénéficie par conséquent de certains tarifs préférentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de cours de musique offerts par le CMM est un service dont bénéficient tous les Lambertois;

CONSIDÉRANT QUE le CMM offre également des concerts professionnels de musique classique aux Lambertois;

CONSIDÉRANT QUE le CMM fait rayonner la ville de Saint-Lambert comme partenaire lors de ses concerts offerts tant sur son territoire qu'à l'extérieur de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le CMM collabore, avec d'autres organisations et organismes du milieu, à de grands événements de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le CMM demande une aide financière de l'ordre de 10 000 \$ à la ville afin de lui permettre d'assurer la continuation de son programme de concerts « Classique pour tous » de l'*Orchestre symphonique du Conservatoire de la Montérégie* au cours de la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce programme inclut trois concerts qui seront donnés à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE deux de ces trois concerts sont programmés par la Division des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Division des arts et de la culture absorbe déjà plusieurs frais pour deux des trois concerts concernant cette demande, tels la location de l'Église catholique à raison de 715 \$, les frais d'équipements techniques et le technicien à raison d'une somme variant de 1 000 \$ à 1 500 \$ ainsi que la remise d'un cachet total de 3 300 \$ pour ces deux concerts;

CONSIDÉRANT QUE la ville soutient financièrement le CMM depuis 2014;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier de la ville représentant 50 % des dépenses du budget apparaît élevé, et ce, sans compter les autres frais assumés par la ville;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'OCTROYER une aide financière de l'ordre de 5 000 \$ au *Conservatoire de musique de la Montérégie* afin de lui permettre d'assurer la continuation de son programme de concerts « Classique pour tous » de l'*Orchestre symphonique du Conservatoire de la Montérégie* au cours de la saison 2017-2018;

D'ASSURER la gratuité des deux concerts du *Conservatoire* présentés dans le cadre de la programmation de la ville;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-111-00-971;

D'AUTORISER la chef de la Division des arts et de la culture à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'OCTROYER une aide financière de l'ordre de 6 000 \$ au *Conservatoire de musique de la Montérégie*;

D'IMPUTER la présente dépense au poste budgétaire n° 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme.

(2017-12-304) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
143, avenue de Putney (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 143, avenue de Putney.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-305) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1547, avenue Kerr (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 1547, avenue Kerr, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui a trait :

- aux constructions qui doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
- à la grande majorité des maisons sur cette rue qui sont recouvertes de brique dans les teintes rouge-brun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-306) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
185, boul. Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 185, boulevard Desaulniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-307) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
301, avenue Mercille (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 301, avenue Mercille, suivant l'option proposée comportant du bois teint sur le pignon, à la condition que l'aménagement de l'escalier menant au rez-de-chaussée soit revu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-308) 146, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 146, avenue de Brixton, aux conditions suivantes :

- que la nouvelle fenêtre soit de la même largeur que la fenêtre plus basse;
- que les meneaux de ces fenêtres soient alignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-309)

103, rue du Poitou (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 103, rue du Poitou à la condition que la teinte rouge utilisée soit dans les teintes de « rouge brique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-12-310)

Modification de la date de vente de débarras collective pour 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.18.1 du *Règlement de zonage* (2008-43), la vente de débarras collective a lieu au cours de la deuxième fin de semaine complète du mois de juin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe *i)* de cette disposition, le conseil peut, par résolution, modifier cette période;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième fin de semaine du mois de juin 2018 coïncide avec la fête des voisins où des rues sont alors fermées;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'installation du *Festival Classica* sur l'avenue Victoria du 1^{er} au 3 juin, de la tenue de la fête des voisins et le *Grand prix de formule 1 du Canada* les 9 et 10 juin, de la fête des Pères le dimanche 17 juin et des célébrations de la fête nationale et de la fête du Canada les week-ends suivants, le conseil juge préférable de devancer la date de la vente de débarras collective aux samedi et dimanche 26 et 27 mai 2018;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DEVANCER aux samedi et dimanche 26 et 27 mai prochain la tenue de l'édition 2018 de la vente de débarras collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 20.

Mot de la fin

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 20 h 20 à 20 h 25.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20 h 25.

Pierre Brodeur
Maire

Hélène Pellerin
Greffière adjointe